



## SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 180

Nombre de votants : 207

**Secrétaire de séance : Christèle CASTELEIN**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 19h23), ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie (jusqu'à 20h30), ROINE Philippe suppléant de BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h02), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan (jusqu'à 22h), DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie à partir de 19h12 et jusqu'à 22h37), HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h53), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, POIGNANT Jean-Pierre suppléant de LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, BROSTIN Jacques suppléant de LEMOIGNE Jean-Paul, LECONTE Emilie suppléante de LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, COUTANCEAU Martine suppléante de LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 19h09 et jusqu'à 22h37), LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h28), THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck (à partir de 19h37 et jusqu'à 21h47), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 19h44), VIVIER Nicolas.

**Ont donné procurations :**

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AIGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUVET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Amand), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTEIN Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAI Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

### **Délibération n°2017-163**

#### **Révision du PLU de Cherbourg en Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas : approbation**

##### Exposé

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin et à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, cet établissement de coopération intercommunale exerce, depuis le 1er janvier 2017, la compétence obligatoire en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Par délibération DEL2016\_141 en date du 30 mars 2016 le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction de 0,15 ha d'un espace boisé classé rue du Maupas à déduire d'un ensemble boisé d'environ 1,5 ha pour permettre la construction d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) d'une capacité d'accueil de 20 salariés et comprenant des salles éducatives et de psychomotricité, d'une surface de plancher de 650 m<sup>2</sup>. Le terrain d'assiette de la construction projetée est classé au plan local d'urbanisme (PLU) en zone urbaine mixte UB à destination dominante d'habitat et frappé d'une servitude d'espace boisé classé (EBC) sur la totalité du terrain concerné par le projet (cf. extrait du règlement graphique du PLU et du rapport de présentation annexés à l'exposé).

Je vous rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs contractualisés avec l'agence régionale de santé (ARS) dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre l'ACAIS et l'ARS en 2011, ce qui lui confère un intérêt général pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que pour le Nord-Cotentin, indispensable pour faire évoluer le PLU.

Puis par délibération DEL2016\_346 en date du 29 juin 2016, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a arrêté le projet de PLU qui a été soumis à l'examen conjoint des

personnes publiques associées le 08 septembre 2016. Au cours de la du 29 juin 2016, le conseil municipal de Cherbourg en- Cotentin a tiré le bilan de la concertation (DEL2016\_350).

Ensuite par arrêté municipal n°AR\_2016\_4611\_CC du 24 octobre 2016, l'enquête publique portant sur le projet de PLU arrêté, auquel était joint l'ensemble des avis reçus et le procès-verbal de la réunion des personnes publiques associées, a été prescrite en application des dispositions de l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 novembre au 21 décembre 2016. Le commissaire enquêteur a rendu après avoir établi son rapport et conclusion, un avis favorable au projet le 03 février 2017 en demandant à ce que le rapport de présentation soit rectifié en ce qui concerne la surface des espaces boisés classés (tableau 25 page 210 du rapport de présentation).

Par délibération DEL2017\_142 du 04 avril 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a, en application des dispositions de l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, donné son accord à l'achèvement de la procédure d'élaboration de révision du PLU susvisée. De ce fait l'élaboration du document d'urbanisme peut être poursuivie par la communauté d'agglomération du Cotentin compétente.

En conséquence, je vous propose de délibérer afin d'approuver la révision du PLU de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé, rue du Maupas, prescrite le 30 mars 2016.

### Délibération

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire, et l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5216-5, relatif à la compétence en urbanisme de la communauté d'agglomération, L. 5211-3, L. 2131-1 et L. 2131-2 relatifs au caractère exécutoire des actes des EPCI et des communes ;

**Vu** les articles L. 153-21 et L. 153-22 du code de l'urbanisme relatifs à l'approbation du PLU ;

**Vu** l'article L. 153-23 du code de l'urbanisme relatif au caractère exécutoire du PLU ;

**Vu** le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays du Cotentin approuvé par délibération n° 05-2011 du comité syndical du SCoT du pays du Cotentin le 12 avril 2011 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2016, prescrivant la révision du PLU de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas ;

**Vu** la délibération DEL2016\_350 du conseil municipal en date du 29 juin 2016, arrêtant le bilan de la concertation ;

**Vu** la délibération DEL2016\_346 du conseil municipal en date du 29 juin 2016, arrêtant le projet de révision du PLU la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas ;

**Vu** la délibération DEL2017\_142 du 04 avril 2017, du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin donnant son accord à l'achèvement de la procédure de révision du PLU susvisée ;

**Vu** les résultats de l'enquête publique : rapport, conclusion et avis favorable du commissaire enquêteur en date du 03 février 2017 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace,

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 185 – Contre : 4 – Abstentions : 15) :

- **Approuve** la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas telle qu'elle figure sur l'extrait du règlement graphique et l'extrait du rapport de présentation du PLU annexés à l'exposé susvisé ;
- **Dit que :**
  - o le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège du SCoT, à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg et à la préfecture de la Manche ;
  - o le Président ou le Vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
  - o la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération en mairie de Cherbourg-en-Cotentin ;
  - o mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
  - o la présente délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 14/07/17  
et publication ou notification  
du : 09/07/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Extrait rapport de présentation du PLU tableau modifié à insérer dans le rapport de présentation pages 209 et 210

- **Les espaces naturels remarquables (C. urb. art. L. 121-23)**

Le porter à connaissance inscrit parmi les espaces remarquables du littoral le site protégé du parc du château de Nacqueville. Ce site est inscrit en totalité en zone naturelle N de protection des sites et paysages.

Les espaces boisés les plus significatifs ont fait l'objet d'un repérage à partir des données de la base Bd\_Ortho d'après une couverture photographique aérienne réalisée en août 2002 et des vérifications du terrain. Par rapport à la révision des POS de 1995 des communes périphériques à Cherbourg les surfaces boisées sont restées relativement stables. En revanche, la proposition de classement est plus conséquente en raison de la qualité de la reconnaissance aérienne. En ce qui concerne Cherbourg les espaces boisés de la Montagne du Roule et de la Roche qui Pend ainsi que les arbres remarquables de l'ancien hôpital maritime (école des métiers du cinéma), qui ne figuraient pas dans le POS approuvé en 1987 ont été intégrés. Le projet d'extension du golf de La Glacière qui nécessite la suppression de parties boisées a été défini en tenant compte des éléments du projet porté par la ville de Cherbourg-Octeville.

commune	POS		PLU	
	superficiés	forêt linéaire	superficiés	forêt linéaire
Cherbourg-Octeville	15.0 ha	7.7 km	100.2 ha	7.6 km
Equeurdreville-Hainneville	19.0 ha	6.2 km	26.7 ha	8.4 km
La Glacière	287.2 ha	4.9 km	400.3 ha	15.2 km
Querqueville	42.7 ha	2.0 km	44.0 ha	2.1 km
Tourlaville	28.6 ha	4.7 km	121.4 ha	2.0 km
<i>ensemble</i>	392.5 ha	25.5 km	692.6 ha	35.3 km

Tableau 25 : Les espaces boisés classés des POS au PLU

Extrait du règlement graphique portant réduction de l'espace boisé classé

